



# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

## Compte-rendu

Le premier avril deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de M. Bruno LE BESCAUT, Maire.

### Conseillers présents :

Bruno LE BESCAUT, Maire.

MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Luc BLANCHARD, Adjoint.

MM. et MMES Jacques GLORY (arrivée de M. GLORY à 18h09), Henri DUROS, Odile LE STRAT, Rodolphe LE BRETON, Joël FERRON, Jacques MASSE, Alain BOSSON, Guy GAUTIER, Isabelle MACE, Anne PERRIER, Rozenn BOUGEARD, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Béatrice BOULANGER, Monique BONIN, conseillers municipaux.

### Conseillers excusés :

Daniel COGUIC donne pouvoir à Jacques GLORY,  
Sylvie SOHIER-DUPRE donne pouvoir à Valérie VIDELO-RUFFAULT,  
Carole BIZET donne pouvoir à Rozenn BOUGEARD,  
Claudine LE CROM donne pouvoir à Odile LE STRAT,  
Régine PASCO donne pouvoir Isabelle MACE,  
Yannick BLANCHARD donne pouvoir à Béatrice BOULANGER.

### Secrétaire de séance :

Rozenn BOUGEARD

# DECISIONS

## DL2103001 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Par délibération DL2003006 du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire et à ses adjoints, sur vingt-neuf domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.**

DELEGATION PERMANENTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 et L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES		
N° de la décision	Date	MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
DL2103001	01/03/2021	Marché passé par procédure adaptée pour la fourniture et pose d'aires de jeux - Marché attribué à EURL EDEN COM de Maulevrier (49) - Affermissement des tranches optionnelles pour un montant de 17 275,50 € HT
DL2103001	03/03/2021	Marché passé par procédure adaptée pour l'entretien des espaces verts communaux pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Marché attribué à ESATCO de LOUDEAC pour un montant de 68 620,61 € HT pour 2021.☐
DL2103001	25/03/2021	Marché passé par procédure adaptée pour la rénovation et mise aux normes au niveau 3 du terrain d'honneur au Stade Louis Chevé. Marché attribué aux Ets Sparfel de Ploudaniel pour un montant de 280 848,29 € HT.
N° de la décision	Date de validation	Objet de la décision
FI-2021-002	19/03/2021	<p><b>Budget Principal</b> : contraction auprès Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € suivant modalités ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant : 1 000 000,00 €</li> <li>- Objet : couverture de besoins ponctuels de trésorerie</li> <li>- Durée : 12 mois</li> <li>- Index de tirage : Euribor 3 mois moyenné non flooré</li> <li>- Marge : 0,80%</li> <li>- Frais de dossier : 0,10 % du montant de la ligne</li> <li>- Paiement des intérêts : trimestriellement</li> </ul>

○ **DIA**

DIA			DESIGNATION DES BIENS				
Numéro	Date de réception	Décision	Ref. cadastrale	Adresse	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Terrain	Zone PLUi
IA2021019	11/02/2021	Renonciation	AC106	71 Rue Henri Le Vézouët	780 m <sup>2</sup>	Bâti	UC
IA2021020	15/02/2021	Renonciation	AO627	11 Rue des Primevères	573 m <sup>2</sup>	Bâti	UC
IA2021021	17/02/2021	Renonciation	ZS58	1 Impasse de la Tour d'Auvergne	522 m <sup>2</sup>	Bâti	UC
IA2021022	17/02/2021	Renonciation	AB396	7 Impasse Bernard Palissy	536 m <sup>2</sup>	Bâti	UC

IA2021023	18/02/2021	Renonciation	AD553	26 Rue de Cadéac	735 m <sup>2</sup>	Bâti	UA
IA2021024	18/02/2021	Renonciation	ZS94	11 Rue Théodore Botrel	631 m <sup>2</sup>	Bâti	UC
IA2021025	04/03/2021	Renonciation	AD177	38 Rue de Cadéac	310 m <sup>2</sup>	Bâti	UB
IA2021026	04/03/2021	Renonciation	ZV364 (ex ZV274) ZV363 (1/2) (ex ZV274)	Ker d'Hervé	153 m <sup>2</sup>	Non bâti	UC
IA2021027	04/03/2021	Renonciation	ZK219	15 Rue Saint Cado	930 m <sup>2</sup>	Bâti	UC

## INTERCOMMUNALITE

### DL2103002 - PACTE DE GOUVERNANCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors du conseil communautaire du 9 mars dernier, les élus ont approuvé le projet de pacte de gouvernance.

Introduit par la Loi « Engagement et Proximité », le pacte de gouvernance est destiné à renforcer l'esprit communautaire. Il fixe le cadre de référence des relations entre les communes et la Communauté de Communes, en complémentarité du projet de territoire et du pacte financier et fiscal.

Un groupe de travail d'élus représentatifs du territoire et de ses espaces de vies a été chargé de formaliser et proposer un projet de pacte de gouvernance :

- Correspondant au mieux à l'environnement institutionnel local sans en alourdir son fonctionnement ;
- Et construisant une juste articulation entre la Communauté de Communes et les communes.

**Le Conseil Municipal prend connaissance du contenu du pacte de gouvernance et décide, à l'unanimité, de donner un avis FAVORABLE à celui-ci.**

## FINANCES

### DL2103003 - BUDGET PRINCIPAL - TAUX COMMUNAUX DE FISCALITE 2021

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Par ailleurs, à compter de 2021, la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des établissements industriels est réduite de moitié.

Cette disposition conduira à une diminution de moitié de la cotisation des établissements industriels. Une compensation sera assurée par l'État.

Concernant la taxe d'habitation, la garantie d'équilibre des ressources communales est assurée :

- ✓ par le transfert de la part départementale de TFPB
- ✓ par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Le transfert de la part départementale de TFPB se traduit par un « rebasage » du taux communal de TFPB.

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

La situation de sur ou de sous-compensation sera corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à la commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Dans le cas où la sur-compensation serait inférieure ou égale à 10 000 €, la commune conservera ce gain et ne sera donc pas concernée par le calcul d'un coefficient correcteur.

***Le coefficient correcteur sera donc le résultat du rapport entre les recettes "avant réforme" et "après réforme".***

Il est donc proposé de fixer comme suit les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :

Taxe	Taux Commune 2020	Taux Département 2020	Taux Commune 2021 Proposition
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	20,06%	19,53%	39,59%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB)	58,26%		58,26%

**A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) comme précisés ci-dessus.**

#### **DL2103004 - PRESTATIONS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 (SDE 22)**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de procéder sur le budget ville au règlement des dépenses suivantes correspondant à des prestations en matière d'éclairage public et de réseaux publics de distribution d'énergie réalisées par le Syndicat Départemental d'Énergie 22 (SDE 22).

Il précise que ces dépenses qui seront inscrites au compte 2041582 "Subventions d'équipement aux organismes publics – Autres groupements de collectivités – Bâtiments et installations " concernent les travaux ci-dessous :

	N° Titre SDE 22	Euros
Rénovation de foyers	2021-287	1 982,47
<b>Soit un total de</b>		<b>1 982,47</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le règlement des dépenses ci-dessus.

#### DL2103005 - BUDGET PRINCIPAL VILLE – ANNEE 2021

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 25 février dernier, Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Principal Ville qui se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
<b>Chapitre</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté		1 485 632,22	1 485 632,22
<b>Chapitre</b>	013	Atténuations de charges		142 000,00	142 000,00
<b>Chapitre</b>	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		244 200,00	244 200,00
<b>Chapitre</b>	70	Produits services, du domaines et ventes diverses		605 700,00	605 700,00
<b>Chapitre</b>	73	Impôts et taxes		9 184 600,00	9 184 600,00
<b>Chapitre</b>	74	Dotations, subventions et participations		2 368 167,78	2 368 167,78
<b>Chapitre</b>	75	Autres produits de gestion courante		98 700,00	98 700,00
<b>Chapitre</b>	76	Produits financiers			
<b>Chapitre</b>	77	Produits exceptionnels			
Total recettes de fonctionnement				<b>14 129 000,00</b>	<b>14 129 000,00</b>

Dépenses de fonctionnement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
<b>Chapitre</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté			
<b>Chapitre</b>	011	Charges à caractère général		3 398 200,00	3 398 200,00
<b>Chapitre</b>	012	Charges de personnel et frais assimilés		5 825 500,00	5 825 500,00
<b>Chapitre</b>	014	Atténuation de produits		394 700,00	394 700,00
<b>Chapitre</b>	022	Dépenses imprévues		125 000,00	125 000,00
<b>Chapitre</b>	023	Virement à la section d'investissement		2 000 000,00	2 000 000,00
<b>Chapitre</b>	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		899 000,00	899 000,00
<b>Chapitre</b>	65	Charges diverses de gestion courante		1 207 600,00	1 207 600,00
<b>Chapitre</b>	66	Charges financières		229 000,00	229 000,00
<b>Chapitre</b>	67	Charges exceptionnelles		50 000,00	50 000,00
Total dépenses de fonctionnement				<b>14 129 000,00</b>	<b>14 129 000,00</b>

Recettes d'investissement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement		2 000 000,00	2 000 000,00
Chapitre	024	Produits des cessions		100 000,00	100 000,00
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		899 000,00	899 000,00
Chapitre	041	Opérations patrimoniales		500 000,00	500 000,00
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves		914 242,79	914 242,79
Chapitre	13	Subventions d'investissement reçues	248 837,00	762 875,00	1 011 712,00
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 138 700,00	2 138 700,00
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles			
Chapitre	21	Immobilisations corporelles			
Chapitre	23	Immobilisations en cours			
Chapitre	24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition			
Chapitre	27	Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00
Total recettes d'investissement			<b>1 248 837,00</b>	<b>6 315 817,79</b>	<b>7 564 654,79</b>

Dépenses d'investissement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 725 128,78	1 725 128,78
Chapitre	020	Dépenses imprévues		45 000,00	45 000,00
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		244 200,00	244 200,00
Chapitre	041	Opérations patrimoniales		500 000,00	500 000,00
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	57 747,01	60 000,00	117 747,01
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées		1 366 700,00	1 366 700,00
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles		241 584,00	241 584,00
Chapitre	204	Subventions d'équipement versées		103 542,00	103 542,00
Chapitre	21	Immobilisations corporelles		852 666,00	852 666,00
Chapitre	23	Immobilisations en cours		2 367 087,00	2 367 087,00
Chapitre	24	Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition			
Chapitre	27	Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00
Total dépenses d'investissement			<b>57 747,01</b>	<b>7 506 907,78</b>	<b>7 564 654,79</b>

Après avoir délibéré,

Par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BOULANGER, M. Y. BLANCHARD, Mme LE BRIS, M. HUBY, Mme BONIN), le Conseil Municipal décide D'ADOPTER le Budget Principal Ville – Année 2021.

#### DL2103006 - BUDGET LOTISSEMENT – ANNEE 2021

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 25 février dernier, Monsieur Jean-Michel SCOUARNEC, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Lotissement qui se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
Chapitre	002	Résultat de fonctionnement reporté		54 009,32	54 009,32
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		128 515,47	128 515,47
Chapitre	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000,00	1 000,00
Chapitre	70	Produits services, du domaines et ventes diverses		280 523,44	280 523,44
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante			
Chapitre	74	Dotations et participations			
Chapitre	77	Produits exceptionnels			
Total recettes de fonctionnement				<b>464 048,23</b>	<b>464 048,23</b>

Dépenses de fonctionnement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
Chapitre	002	Résultat de fonctionnement reporté			
Chapitre	011	Charges à caractère général		127 515,47	127 515,47
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement			
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		315 062,19	315 062,19
Chapitre	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000,00	1 000,00
Chapitre	65	Charges diverses de gestion courante		19 470,57	19 470,57
Chapitre	66	Charges financières		1 000,00	1 000,00
Total dépenses de fonctionnement				<b>464 048,23</b>	<b>464 048,23</b>

Recettes d'investissement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement			
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections			315 062,19
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées		153 036,62	153 036,62
Total recettes d'investissement				<b>153 036,62</b>	<b>468 098,81</b>

Dépenses d'investissement			Restes à Réaliser 2020	Propositions nouvelles B.P 2021	Total
Chapitre	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		279 583,34	279 583,34
Chapitre	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		128 515,47	128 515,47
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées		60 000,00	60 000,00
Total dépenses d'investissement				<b>468 098,81</b>	<b>468 098,81</b>

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide D'ADOPTER le Budget Lotissement – Année 2021.

#### DL2103007 - SUBVENTIONS MUNICIPALES – ANNEE 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions dont le récapitulatif est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions proposées.

Ecoles/Enfance/Jeunesse		
Allocation écoles mat. et élé.	80 452,00	<b>96 946,00 €</b>
APE J Centre	100,00	
APE J Prévert	100,00	
APE J Verne	100,00	
APE Parents élèves Privé	100,00	
Batiment CFA 22	144,00	
Contrat Cin'coles	5 750,00	
Pass « Sport/Culture »	9 000,00	
Rased	1 200,00	

Solidarité		
ADALEA	100,00	<b>8 725,00 €</b>
ADMR Merdrignac-Loudéac	500,00	
ADOT 22	50,00	
Alcool Assistance	200,00	
Amicale des donneurs de sang	500,00	
Arbre de vie 22	100,00	
Association "Jonathan Pierres vivantes"	50,00	
Association le Gué	200,00	
Association Paralysés de france	100,00	
Centre Information droits des Femmes	100,00	
Croix Rouge Française loudéac-Quintin	150,00	



<b>Sport</b>		
Animateur sportif Hand Ball	12 410,16	<b>83 610,16 €</b>
Animateur sportif Skate	7 000,00	
Association Sportive IME	300,00	
Aide à l'emploi administratif LOSC	2 000,00	
OMS	59 400,00	
Plateau Technique Médico Sportif	2 500,00	

<b>CCAS</b>	160 000,00 €	<b>160 000,00 €</b>
-------------	--------------	---------------------

<b>Amicale employés</b>	5 689,00 €	<b>5 689,00 €</b>
-------------------------	------------	-------------------

<b>Santé - Doctolib (groupe Médical Yves Lecomte)</b>	30 192,00 €	<b>30 192,00 €</b>
---	-------------	--------------------

<b>Associations organisant des manifestations mettant en avant l'image de la ville</b>		
Athlétisme Loudéac – Trail	200,00	<b>34 250,00 €</b>
Bagad	1 700,00	
Butineuses	600,00	
Comice Agricole	500,00	
Comité de Jumelage	250,00	
Course cycliste Le Méneec	200,00	
Cyclisme Estivale Bretonne	4 000,00	
ESSM Passion	600,00	
Fête de la musique (Collectif Loudéacien)	10 000,00	
La Ronde des Vallées	200,00	
Loudéac Commerces	7 500,00	
Loudia MJ - AMJ	500,00	
Semi marathon	2 500,00	
Société des courses	3 000,00	
Société Hippique Rurale	1 000,00	
TIG	1 500,00	

Récapitulatif
---------------

Enfants de Baothi	150,00	
Familles Rurales	2 000,00	
Fonds d'Aide aux Jeunes – Conseil Départemental	1 600,00	
Hemera	150,00	
Fonds de solidarité Logement (0,50 par hab)	1 525,00	
JALMALV 56	150,00	
Les blouses Roses	150,00	
l'Hirondelle	150,00	
Ligue Nationale contre le Cancer	100,00	
Protection Civile Côtes d'Armor	100,00	
Secours Catholique	150,00	
Solidarité Paysans de Bretagne	100,00	
St Vincent de Paul	150,00	
Visiteurs Malades – Hopitaux	150,00	
Visiteurs Prison	50,00	

<b>Mémoire</b>		
ANACAR22	50,00	<b>850,00 €</b>
FNACA	350,00	
Souvenir Français	150,00	
UNC	300,00	

<b>Divers</b>		
Adapei Nouelles	200,00	<b>5 800,00 €</b>
Amis de la Danse Bretonne	300,00	
Apalou Ass Parents Aumonerie	150,00	
Association Roumaine Centre Bretagne	150,00	
Cercle Celtique	300,00	
DanseEnCorps	150,00	
Made in Reunion Breizh United	100,00	
Middle Breiz Country	300,00	
Moto Club Coyote 164	100,00	
Scouts et guides de France	200,00	
Société de chasse	300,00	
Studio Danse Loudéac	3 150,00	

Ecoles/Enfance/Jeunesse	96 946,00 €
Sport	83 610,16 €
CCAS	160 000,00 €
Amicale employés	5 689,00 €
Associations - image de la ville	34 250,00 €
Divers	5 800,00 €
Santé	30 192,00 €
Solidarité	8 725,00 €
Mémoire	850,00 €
Provisions	1 500,00 €
Total	427 562,16 €

Tou'chats tout	150,00	
Ty'loups Breiz	150,00	
Usagers LCBC	100,00	

Provisions	1 500,00 €	1 500,00 €
------------	------------	------------

Versement en fonction des manifestations effectives

Athlétisme Loudéac – Trail	200,00
Comice Agricole	500,00
Course cycliste Le Méneç	200,00
Cyclisme Estivale Bretonne	4 000,00
Fête de la musique (Kollectif Loudéacien)	10 000,00
La Ronde des Vallées	200,00
Semi marathon	2 500,00
Société Hippique Rurale	1 000,00
TIG	1 500,00

20 100,00

## AFFAIRES SCOLAIRES

### DL2103008 - CREATION D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISTE (UEMA)

Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> plan Autisme d'avril 2018/2022, il est envisagé la création d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) au sein de l'école maternelle Jacques Prévert à compter du jeudi 2 septembre 2021. L'UEMA sera composée de 7 enfants âgés de 3 à 6 ans.

La convention de mise à disposition de locaux sera présentée à une séance ultérieure.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** la création d'une UEMA au sein de l'école maternelle Jacques Prévert,
- **ENGAGE** l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'ouverture de l'UEMA,
- **SOLLICITE** les subventions maximales auprès des divers partenaires institutionnels.

# FONCIER

## DL2103009 - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Communautaire de Loudéac Communauté-Bretagne Centre, réuni le 9 mars 2021, a instauré un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, opposable à compter du 19 mars 2021.

Le champ d'application du droit de préemption excédant les compétences statutaires obligatoires, optionnelles et facultatives de l'intercommunalité, le Conseil Communautaire a souhaité déléguer aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice de ce droit de préemption simple sur les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUy, UT, AUT, UZ, AUza.

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L. 211-1 et suivants et L.213-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 9 mars 2021 du Conseil Communautaire de Loudéac Communauté-Bretagne Centre relative au droit de préemption urbain,

Considérant que la commune a vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle ;

Considérant l'intérêt pour la commune de LOUDEAC d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER la délégation par Loudéac Communauté-Bretagne Centre au profit de la commune de LOUDEAC, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUy, UT, AUT, UZ, AUza.**

## DL2103010 - CESSION COTES D'ARMOR HABITAT / TERRAIN A BATIR « RUE DU DOCTEUR PLESSE »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune et le bailleur social Côtes d'Armor Habitat, par délibération du 29 septembre 2016 (DL1605019), ont engagé une réflexion visant au projet de requalification urbaine dans le quartier de Saint-Bugan : « cité des Noëllles » ;

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal, par délibération du 7 novembre 2019 (DL1906011), a approuvé les termes de la convention entre la Commune, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Côtes d'Armor Habitat « OPH » au vu de la réalisation de l'opération de renouvellement urbain des Noëllles (quartier de Saint-Bugan). Cette convention met en avant les dispositions liées à l'opération s'agissant du foncier à l'article 1.4 qui stipule :

*« Dans la cadre du programme de renouvellement urbain sur la Commune, il a été décidé la reconstruction d'un nombre équivalent de logements à celui dénombré actuellement dans la cité des Noëllles, soit 114 logements.*

*Il est convenu, au niveau du foncier, comme négocié au début de l'opération.*

*La Commune cède au Maître d'Ouvrage l'ensemble des terrains viabilisés d'implantation des logements reconstruits hors site, à l'euro symbolique.*

*En contrepartie, le Maître d'Ouvrage cède à l'euro symbolique à la Commune les terrains non réutilisés sur le site des Noëllés.*

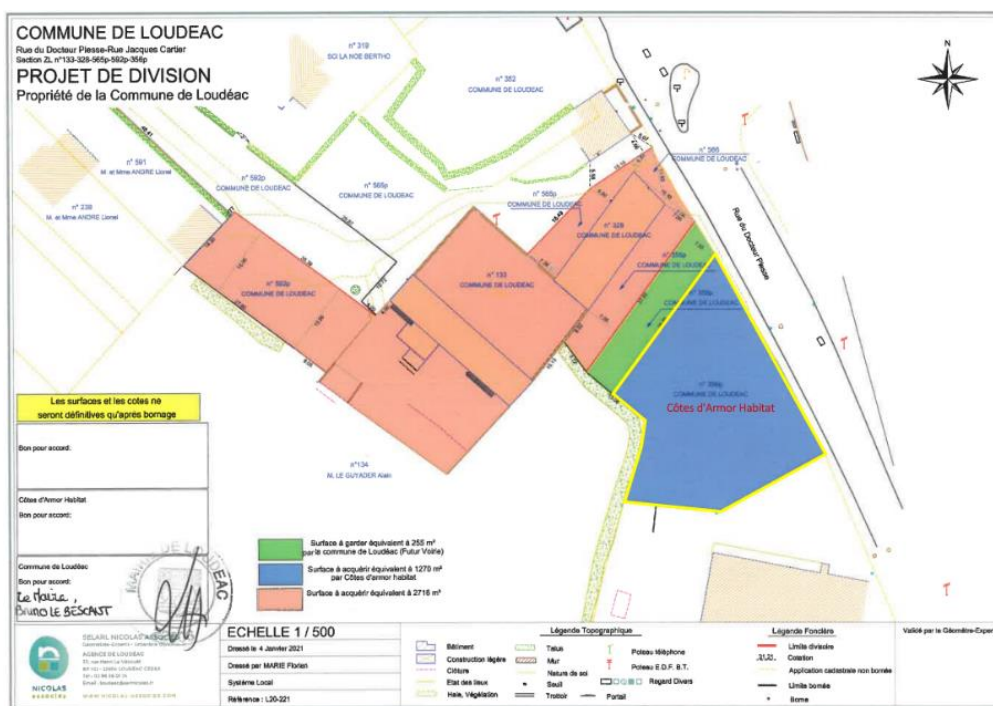
*Il est précisé que les taxes et honoraires relatifs à ces cessions, les frais de géomètre ainsi que les frais et documents d'arpentage sont à la charge de la Commune. »*

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal, par délibération du 25 juin 2020 (DL2004004), a donné un avis favorable sur le Dossier d'Intention de Démolir (DID) adressé par Côtes d'Armor Habitat ;

Les logements seront reconstruits selon un phasage qui permettra de vider au fur et à mesure les bâtiments des Noëllés.

Le second site de reconstruction se situera sur le secteur « rue du Docteur Plesse » et pourrait accueillir une dizaine de logements. La référence cadastrale du site de reconstruction est la suivante :

PROPRIETAIRE	REF CADASTRALE	ADRESSE	CONTENANCE	ZONE PLUI
Commune de LOUDEAC	ZL 356p	4 Rue de Docteur Plesse	Env. 1 270 m <sup>2</sup>	UB



Le service France Domaine a été consulté.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la cession de la parcelle ZL356p, d'une contenance d'environ 1 270 m<sup>2</sup>, au profit de CÔTES D'ARMOR HABITAT, à l'euro symbolique ;
- **REALISE** cette cession par acte dressé en la forme administrative comme le permet l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales ;

- **AUTORISE Madame VIDELO-RUFFAULT, Première Adjointe, à signer l'acte administratif et toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette transaction ;**
- **DIT QUE les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge de la COMMUNE DE LOUDEAC.**

#### **DL2103011 - CESSION CARIMALO – SITES « LES HARAS »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 6 juin 2018 (DL1804012), le Conseil Municipal a validé le cahier des charges de l'appel à projet visant à promouvoir une initiative privée sur le dossier de réhabilitation du bâtiment des Haras ainsi que ses dépendances.

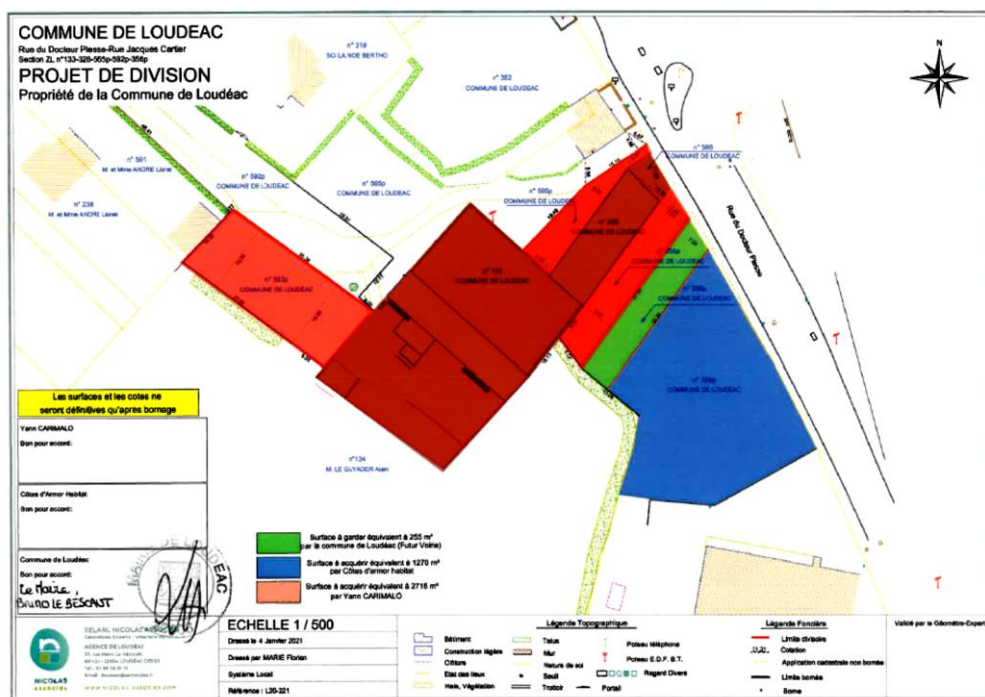
Cet appel à projets a été lancé via le site *WebEnchères/Immo*, où la vente aux enchères des parcelles suivantes a démarré le 5 juin 2019 à 8h00 pour se terminer le 6 juin 2019 à 20h00 :

PROPRIETAIRE	REF CADASTRAL E	ADRESSE	CONTENANCE	ZONE PLUi
Commune de LOUDEAC	ZL 133	9039 Rue de Cornouaille	1 460 m <sup>2</sup>	UB
Commune de LOUDEAC	ZL 328	9039 Rue de Cornouaille	244 m <sup>2</sup>	UB
Commune de LOUDEAC	ZL 566	Rue du Docteur Plesse	46 m <sup>2</sup>	UB

Le projet de « rénovation et transformation d'anciens haras en salle de réception » présenté par M. CARIMALO Yann a été sélectionné selon les modalités fixées par le cahier des charges. Un certain nombre de réunions de travail ont permis d'affiner les contours du projet, plus particulièrement son insertion dans un quartier qui sera à terme complètement renouvelé.

Après étude du projet, il s'avère que d'autres terrains sont nécessaires pour l'aménagement de parking au vu du futur projet dont les références cadastrales sont les suivantes :

PROPRIETAIRE	REF CADASTRALE	ADRESSE	CONTENANCE	ZONE PLUi
Commune de LOUDEAC	ZL 592p	Rue Jacques Cartier	Env. 535 m <sup>2</sup>	UC
Commune de LOUDEAC	ZL 565p	3 Rue de Cornouaille	Env. 158 m <sup>2</sup>	UB
Commune de LOUDEAC	ZL 356p	4 Rue du Docteur Plesse	Env. 264 m <sup>2</sup>	UB



- Vente via WebEnchèresImmo au prix de 80 000,00 €
- Vente de terrains supplémentaires au prix de 28,45 €/m<sup>2</sup>

Le service France Domaine a été consulté.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la cession des parcelles ZL133, ZL328 et ZL566 d'une contenance totale de 1 750 m<sup>2</sup>, au profit de M. CARIMALO Yann, au prix de 80 000,00 € TTC ;
- **VALIDE** la cession des parcelles ZL592p, ZL565p et ZL356p d'une contenance totale d'environ 957 m<sup>2</sup>, au profit de M. CARIMALO Yann, au prix de 28,45 €/m<sup>2</sup> TTC ;
- **REALISE** cette cession par acte notarié auprès de Me BARON Ionela (pour le vendeur) et Me FISCHER Bruno (pour l'acquéreur) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette transaction ;
- **DIT QUE** les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge de la **COMMUNE DE LOUDEAC** ;
- **DIT QUE** les frais d'acte seront à la charge de M. CARIMALO Yann.

## URBANISME

### **DL2103012 - MISE EN CONSULTATION D'UN PROJET RELEVANT DE LA LEGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE DE PLUMIEUX**

Par arrêté préfectoral en date du 11 février 2021, une consultation du public d'un mois était ouverte sur la commune de PLUMIEUX.

Elle s'est déroulée du 6 mars 2021 au 3 avril 2021 et fait suite à la demande présentée par la SARL DU BREIL SABLE au titre de l'installation classée soumise à autorisation, sise au lieu-dit « Le Breil Sablé » à PLEMET en vue de la création d'une unité de méthanisation.

A ce jour, de l'enquête aucune observation n'a été enregistrée.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE à ce projet.**

## PERSONNEL

### **DL2103013 - RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 concernant les déroulements de carrières des agents territoriaux.

Il indique que pour tout avancement de grade, le nombre maximal d'agents pouvant être promus, est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux appelé « ratios promus /promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique et peut varier entre 0 et 100 %.

Il précise que cette modalité concerne tous les grades d'avancement à l'exception du cadre d'emplois des agents de police.

Après avis favorable du Comité Technique, réuni le 10 Mars 2021, il propose au conseil municipal de fixer à 100 % le taux des « ratios promus / promouvables » pour tous les grades et filières à l'exception du cadre d'emplois de la police.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 100 % le taux des « ratios promus / promouvables » pour tous les grades et filières à l'exception du cadre d'emplois de la police.**

### **DL2103014 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à l'établissement du tableau des avancements de grade pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier comme suit, le tableau des effectifs :

Création au 01/01/2021

- Un poste d'Attaché hors classe à temps complet

- Un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (80%)
- Un poste d'agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles à temps non complet (80%)
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

#### Création au 01/09/2021

- Un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

#### Création au 01/11/2021

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (80%)

#### Suppression au 01/01/2021

- Un poste d'Attaché Principal à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (80%)
- Un poste d'agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles à temps non complet (80%)
- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint d'animation à temps complet
- Un poste d'Agent de maîtrise à temps complet
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

#### Suppression au 01/09/2021

- Un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

#### Suppression au 01/11/2021

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (80%)

Filière	Service	Cat	Grade	ETP	A cré er	A sup	Date
Adm	DGS	A	Attaché hors classe	1	1		01/01/2021
Adm	DGS	A	Attaché principal	1		1	01/01/2021
Adm	Etat-civil	C	Adjoint Adm Pal 1 <sup>ère</sup> classe	0.80	1		01/01/2021
Adm	Etat-civil	C	Adjoint Adm Pal 2 <sup>ème</sup> classe	0.80		1	01/01/2021
Adm	Adm	C	Adjoint Adm pal 2 <sup>èm</sup> classe	0.80	1		01/11/2021
Adm	Adm	C	Adjoint Adm	0.8		1	01/11/2021
Médico-sociale	Aff sco	C	Agent spécialisé pal 1 <sup>ère</sup> cl des écoles	0.80	1		01/01/2021
Médico-sociale	Aff sco	C	Agent spécialisé pal 2 <sup>ème</sup> cl des écoles	0.80		1	01/01/2021
Médico-sociale	Aff sco	C	Auxiliaire de puériculture pal de 1 <sup>ère</sup> cl	1	1		01/01/2021



<b>Médico- sociale</b>	Aff sco	C	Auxiliaire de puériculture pal de 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>Cult</b>	Média	C	Adjoint pat pal de 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	01/09/2021
<b>Cul</b>	Média	C	Adjoint pat pal de 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	01/09/2021
<b>Anim</b>	Aff Sco	C	Adjoint animation pal 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>Anim</b>	AffSco	C	Adjoint animation	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	Aff Sco	C	Agent de maitrise pal	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	Aff Sco	C	Agent de maîtrise	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	Aff Sco	C	Adjoint tech pal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	Aff sco	C	Adjoint tech pal 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	PU	C	Adjoint Tech pal 1 <sup>ère</sup> cl	2	2	01/01/2021
<b>Tech</b>	PM	C	Adjoint tech pal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	PU	C	Adjoint tech pal 2 <sup>ème</sup> cl	2	2	01/01/2021
<b>Tech</b>	PM	C	Adjoint tech pal 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	PCC	B	Technicien pal 1 <sup>ère</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>Tech</b>	PCC	B	Technicien pal 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	01/01/2021
<b>TOTAL</b>				<b>13</b>	<b>13</b>	

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de **MODIFIER** comme proposé le tableau des effectifs du personnel.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.